

Procès-Verbal de la séance exceptionnelle du Conseil d'administration du 16 novembre 2020

Date 16 novembre 2020

Année scolaire : 2020 / 2021
Numéro de séance : 2
Date de transmission de la convocation aux membres : 5 novembre 2020
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M JADEAU
Secrétaire de séance : Mme BIRAUD
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Ordre du jour

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

- 1.1 – Nouvelle organisation pédagogique du collège.

II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

IV – QUESTIONS DIVERSES

Annexes

Réorganisation pédagogique et mise en œuvre du protocole sanitaire dans l'établissement (**annexe 1**)

FEUILLE D'ÉMARGEMENT
Séance 16 novembre 2020

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
MEMBRES DE DROIT	Chef d'établissement	JADEAU Francis	✘		
	Gestionnaire	PALEZIS Anne	✘		
	CPE	DUPONT Julien	✘		
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	LEDEUX Jean-Louis	Excusé		
		PECRIAUX Sybil	✘		
	Commune siège	POUVREAU Laëtitia	Excusée		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		COLIN Josette	Excusée		
		GABORIT Bernard	✘		
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnels d'enseignement	DELMARLE Théo	✘		
		DUBUISSON Aurélie	✘		
		DUMAY Aurore	Excusée	LE LANNOU Marie-Anne	✘
		GUILLARD François	Excusé		
		MILLOT Julie	✘		
		RINGUET Elizabeth	✘		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BIRAULD Sylvie	✘		
		CLEMENT Anita	✘		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	AUVIN Laurent	✘		
		COLASSON Sandra	✘		
		DA SILVA Antonio	✘		
		DENIBEAU Béatrice	✘		
		RAGEAU Marie	Excusée	CAPERAN Stéphane	✘
		VUARNESSON Éric	✘		
	Elèves	BOUTEILLE Victor	✘		
		DUBOIS Shanice	Excusée		

Préambule.

La séance débute à 18h15, le quorum étant atteint avec 19 connectés.

Les difficultés de connexion expliquent le nombre de membres excusés. M. JADEAU regrette ces difficultés, le fonctionnement erratique du débit Internet. Comment travailler à distance avec une telle situation ?

Désignation du secrétaire de séance.

Mme BIRAUD, représentante du collège des ATOSS, est désignée secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour.

Un seul point à l'ordre du jour de ce CA exceptionnel, Aucune validation n'est demandée.

I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

1.1 – Nouvelle organisation pédagogique du collège.

Dans le contexte du nouveau confinement annoncé par le Président de la République le mercredi 28 octobre dernier, un renforcement des préconisations sanitaires applicables dans les établissements scolaires a été décidé.

Le protocole établissement présenté ce soir reprend le protocole du ministère de l'Éducation Nationale ainsi que le protocole édicté par le Conseil Départemental de la Vienne relatif aux modalités de mise en place des conditions sanitaires d'accueil des élèves.

Les principes qui président à ces protocoles sont les suivants :

- Accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires (principe ayant été aménagé pour les lycées récemment).
- Application vigilante des gestes barrière en autres, lavage ou désinfection des mains, port du masque, ventilation des locaux.
- Distanciation physique dans les espaces clos.
- Distanciation physique entre groupes d'élèves différents.
- Limitation du brassage des élèves avec vigilance sur les déplacements, organisation adaptée des récréations et de la restauration.
- Nettoyage et désinfection des locaux.
- Information de la communauté éducative.

Le protocole établissement a été construit collectivement lors d'un conseil pédagogique réuni le lundi 2 novembre 2020 (20 personnels présents ou connectés) et une concertation suivie.

La nouvelle organisation pédagogique s'applique à rendre réalisable ce protocole en s'appuyant sur l'expérience accumulée au printemps dernier.

Après cette contextualisation, M. JADEAU présente les principaux points de cette réorganisation pédagogique synthétisée dans le tableau suivant.

Les gestes barrière	La distanciation physique	La limitation du brassage des groupes	Le nettoyage et la désinfection des locaux	L'information de la communauté éducative
Désinfection des mains à l'entrée du collège et au début de chaque cours. Lavage des mains obligatoire aux toilettes. Abandon du libre-service des couverts, du pain et des pichets d'eau au self. Protocole de prêt spécifique au CDI. Ouverture des locaux matin et soir lors du nettoyage par les agents et à chaque récréation par les enseignants.	Réorganisation des salles de classe. Vigilance dans la circulation des groupes à l'intérieur du bâtiment d'externat. Choix des activités en EPS. Suspension de l'option judo.	Espace dédié à chaque niveau dans la cour de récréation. Espace dédié à chaque classe au restaurant scolaire. Salle de classe dédiée par classe. Place dédiée à chaque élève dans les salles de cours. Accès régulé au CDI. Entrées et sorties distinctes du bâtiment de cours. Sens de circulation dans le bâtiment de cours. Pause méridienne décalée. Récréations du matin et de l'après-midi possiblement décalées. Usage des casiers réservé aux 6 ^{ème} . Gestion des flux élèves vers les toilettes. Gestion des flux d'entrée des élèves au self. Alternance hebdomadaire des	Désinfection et nettoyage quotidien des locaux. Désinfection des toilettes deux fois par jour. Désinfection des salles de cours non dédiées par les enseignants entre chaque cours. Mobilier et jeux extérieurs proscrits.	Mail aux familles. Information sur le site Internet du collège. Compte-rendu du conseil pédagogique et protocole établissement affiché en salle des professeurs et des agents.

		options sportives, des activités de l'association sportive ou de l'accès au foyer. Suspension de la chorale.		
--	--	---	--	--

M. JADEAU donne ensuite la parole au représentant des élèves pour connaître son sentiment. Si les salles dédiées à une classe lui apparaissent une adaptation satisfaisante, il regrette le flou engendré par les études, notamment leur localisation. Les élèves ne savent pas toujours où aller lorsqu'ils sont en étude.

M. JADEAU répond que c'est un point déjà identifié et que Mme PINARD, CPE, va travailler sur le planning de prise en charge de ces études. Il ajoute que celui-ci risque de rapidement devenir un problème impossible à surmonter dès la 1^{ère} absence de professeurs. En effet, puisque les études sont prises en charge dans les salles dédiées, cela multiplie l'affectation des ressources humaines à leur surveillance. À titre d'exemple, dès demain, mardi 17, en l'absence du professeur d'arts plastiques et de l'indisponibilité de M. DUPONT, CPE, qui encadre la formation des délégués élèves, M. JADEAU est dans l'obligation de prendre en charge plusieurs heures d'étude. Sur le moyen terme, cette situation n'est pas tenable.

Victor BOUTEILLE demande ensuite des explications sur l'utilisation par les élèves de la salle des commensaux au restaurant scolaire. M. JADEAU explique la division de ce restaurant en 6 zones d'accueil qui permettent à 6 classes différentes de déjeuner ensemble tout en respectant la distanciation physique. Pour obtenir ces 6 zones il fallait mobiliser la partie utilisée par le personnel.

M. DUPONT intervient pour saluer la construction commune de cette nouvelle organisation et la concertation qui a été mise en place et rebondit sur les propos précédents en insistant sur la nécessaire réévaluation du dispositif en cours de route en fonction des conditions réelles de fonctionnement, notamment sur le plan des études.

Mme PECRIAUX salut la réorganisation malgré les directives complexes, le respect des règles par les élèves, notamment le port du masque.

M. DUPONT reprend la parole pour évoquer la question des transports scolaires. Là les élèves sont brassés et il se demande si une organisation en quinconce ne serait pas possible. M. JADEAU questionnera le service des transports sur cet aspect. Plusieurs participants, parents d'élèves et élève lui-même, rappellent alors le nombre de places occupées dans un bus scolaire et le port du masque obligatoire.

Mme MILLOT insiste sur cette question et parle de vrai problème concernant ces bus. Les conditions sanitaires y sont très différentes de celles du collège et elle se demande si la limitation du brassage des élèves commence à 8h30 pour finir à 16h40 ? C'est un non-sens affirme-t-elle. C'est pourquoi, malgré ses conditions de production, les enseignants s'abstiendront sur le vote de la réorganisation trouvant le protocole lourd à appliquer sans moyens supplémentaires.

M. GABORIT lance alors l'idée d'un vœu du CA reprenant ces différentes remarques. Mme MILLOT suggère alors de le rédiger autour de la continuité du protocole sanitaire entre l'établissement et les transports scolaires.
« *Les membres du conseil d'administration du collège André Brouillet réclament la continuité des préconisations sanitaires entre le collège et les transports scolaires.* »

Présents : 19 Abstention : 5 Nul ou blanc : 2 Contre : 1 Pour : 11

M. JADEAU demande alors au CA de se prononcer sur l'adoption de la réorganisation pédagogique présentée ce soir.

Présents : 19 Abstention : 9 Nul ou blanc : 1 Contre : 0 Pour : 9

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

La secrétaire de séance,
Mme BIRAUD

Le Président,
M. JADEAU